



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

14 mai 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 14 mai 2020

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL-BRGE- CDAC n° 2020-34	21.04.2020	Décision accordant l'autorisation relative la régularisation de l'ensemble commercial "Les toits de Boulogne" sur la commune de Boulogne-Billancourt	3

Décision DCL-BRGE-CDAC n° 2020-34 du 21 avril 2020 accordant l'autorisation relative la régularisation de l'ensemble commercial "Les toits de Boulogne" sur la commune de Boulogne-Billancourt

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 26 février 2020 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020-25 du 7 février 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande de régularisation de l'ensemble commercial "Les toits de Boulogne", d'une surface 2 887m² de vente, reçue dans mes services le 26 décembre 2019, et enregistrée sous le numéro 92.19.16 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2020, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Monsieur Vincent BERTON, Secrétaire général de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Mme Marie-Laure GODIN, représentant M. Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt ;

Mme Patricia REX, représentant M. Alain BORTOLAMEOLLI maire de Villeneuve-la-Garenne ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

Mme Sabine LAKE-LOPEZ, représentant M. André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Mme Agnès BAUCHE, association Environnement 92 ;

Assistés des représentants de l'administration :

- *M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections*
- *Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA*

Considérant qu'une autorisation d'exploitation commerciale (AEC) a été délivrée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Hauts-de-Seine le 20 janvier 2004 pour une surface de vente totale de **3 160 m²** ;

Considérant que la présente demande consiste en une régularisation portant réduction des surfaces de vente autorisée en 2004 de **3 160 m²** à **2 887 m²** soit une baisse globale de **273 m²** ;

Considérant que l'ensemble commercial participe à l'attractivité commerciale de la commune de Boulogne-Billancourt ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

Mme Marie-Laure GODIN, représentant M. Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt ;

Mme Patricia REX, représentant M. Alain BORTOLAMEOLLI maire de Villeneuve-la-Garenne ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

Mme Sabine LAKE-LOPEZ, représentant M. André SANTINI, maire d'Issy-les-Moulineaux ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Agnès BAUCHE, association Environnement 92

S'est abstenu :

Néant ;

A voté contre la réalisation du projet :

Néant ;

Absents :

Mme Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;

M. Pierre BECK, **association UFC Que Choisir** ;

M. Jean Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, Léo Lagrange ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine décide de régulariser la situation de l'ensemble commercial "Les toits de Boulogne", situé 130 à 142 route de la reine, 133 à 147 rue de Paris et 13 à 17 bis rue de Silly, sur la commune de Boulogne-Billancourt et d'accorder une autorisation d'exploitation commerciale de 2 887 m², soit une baisse de la surface de vente de 273m², à la société SCI COLISEE RESIDENTIEL.

Nanterre, le 21 avril 2020

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général**

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>